

Prêts d'APD

Des prêts à long terme et à faibles taux d'intérêt pour soutenir l'appropriation des pays en développement

Contribuer au développement durable des pays en développement

Dans bien des pays en développement, l'infrastructure économique et sociale, notamment les services de l'électricité, du gaz, des transports et des communications sont insuffisamment développés. Ces dernières années, des problèmes de portée mondiale comme le VIH/sida et d'autres maladies transmissibles, la pollution de l'air et de l'eau, le changement climatique, les conflits et le terrorisme, ainsi que les crises financières sont venus s'ajouter aux problèmes de pauvreté. Pour lutter contre ces problèmes, la communauté internationale a défini des objectifs communs appelés « objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) » et divers pays ont lancé toute une série de mesures.

Accordés à long terme, à faibles taux d'intérêt et à des conditions concessionnelles, les prêts d'APD permettent aux pays en développement de financer leur croissance et leurs initiatives de développement.

Axer l'aide sur l'appropriation des pays en développement

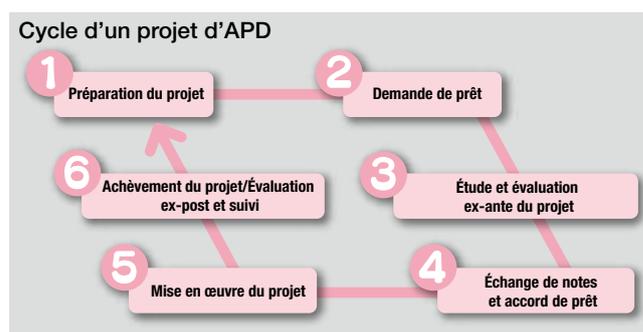
L'appropriation est essentielle pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté des pays en développement. Étant assortis d'un remboursement, les prêts d'APD favorisent une utilisation efficace des fonds empruntés et une supervision adaptée des projets qu'ils financent, facilitant ainsi l'appropriation des pays en développement. Les prêts d'APD exercent par ailleurs une pression budgétaire relativement faible pour l'État japonais et constituent par conséquent un instrument pérenne de l'APD.

Réaliser les objectifs fixés par la communauté internationale

La communauté internationale déploie de multiples efforts pour atteindre les OMD d'ici 2015. D'autre part, la Charte de l'APD, adoptée par le Cabinet en août 2003, s'est fixé comme priorités la réduction de la pauvreté et la consolidation de la paix, dans le droit fil des OMD. Depuis l'adoption de la Charte, les prêts d'APD sont activement utilisés pour financer les domaines contribuant à la réduction de la pauvreté, à la consolidation de la paix et à la lutte contre les problèmes de portée mondiale (notamment le changement climatique).

Déroulement des prêts d'APD – Cycle du projet –

Les prêts d'APD comportent six étapes. Les enseignements tirés de l'évaluation ex-post au stade final de tout projet sont réinjectés dans les nouveaux projets. Cet enchaînement de phases est appelé le « cycle du projet ».



Un total de 103 pays et régions bénéficiaires essentiellement en Asie et en Afrique

Les prêts d'APD sont pour l'essentiel accordés à la région asiatique, compte tenu de ses puissants liens géographiques, historiques et économiques avec le Japon. Cependant, les besoins sont également pressants dans le reste du monde et l'Agence a octroyé des prêts à un total de 103 pays et régions. Compte tenu des engagements du gouvernement japonais au niveau international ces dernières années, la JICA a tout particulièrement apporté son appui à l'Afrique, dans le cadre de grands projets d'infrastructure, avec par exemple la création d'un réseau routier reliant plusieurs pays, ou dans le domaine du développement agricole et rural.

Nature des prêts d'APD

1. Prêts liés à des projets

1) Prêts-projets

Principaux prêts d'APD, les prêts-projets servent à financer des projets, tels que routes, centrales électriques ou installations d'irrigation, d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Ces prêts sont utilisés pour l'achat d'installations, d'équipements et de services ou pour réaliser des travaux de génie civil ou d'autres travaux associés.

2) Prêts concessionnels pour les services d'ingénierie

Les prêts de ce type sont utilisés pour les services d'ingénierie nécessaires aux stades de l'étude et de la planification des projets : bilans des études de faisabilité, études de détail du projet sur site, avant-projets détaillés et préparation des documents d'appel d'offres. Comme pour le prêt-projet, l'obtention de ce type de prêt est subordonnée à l'exécution préalable d'une étude de faisabilité ou

similaire et à la confirmation de la nécessité et de la pertinence de l'ensemble du projet.

3) Prêts transitant par un intermédiaire financier (*Two-Step Loans*)

Ces prêts sont remis par les institutions financières du pays bénéficiaire conformément aux programmes prévus au budget du pays concerné. Ils assurent les fonds nécessaires à la mise en œuvre des politiques définies, notamment la promotion des PME dans les secteurs de la fabrication, de l'agriculture et des autres industries spécifiées, ainsi que la construction d'installations destinées à améliorer le niveau de vie des plus démunis. Ces prêts sont appelés « *two-step loans* », car il faut au moins deux étapes avant que les bénéficiaires finaux reçoivent leurs fonds.

Ce type de prêt permet de proposer des fonds à un grand nombre de bénéficiaires finaux dans le secteur privé. Étant accordés par des institutions financières locales, ils permettent également de renforcer les capacités opérationnelles de ces institutions et de développer le secteur financier des pays bénéficiaires.

4) Prêts sectoriels

Les prêts sectoriels servent à la fourniture de matériels et d'équipements, de services et de conseils requis pour la mise en œuvre des plans d'aménagement d'un secteur particulier comprenant plusieurs sous-projets. D'autre part, ils servent aussi à renforcer les capacités opérationnelles de ces institutions et à développer le secteur financier des pays bénéficiaires.

2. Prêts hors projets

1) Prêts d'appui aux politiques de développement

Les prêts de ce type aident les pays bénéficiaires à améliorer leurs politiques et à réaliser des réformes systémiques générales. À l'inverse des prêts d'ajustement structurel classiques, ils appuient la mise en

œuvre de stratégies nationales ou de réduction de la pauvreté sur de longues périodes. Les accords de prêt sont signés et les fonds sont versés après vérification de la mise en œuvre des éléments de réforme par le gouvernement. Ces dernières années, le prêt le plus courant est celui dont le produit est directement intégré dans le budget du pays ciblé (prêt de type « rétrospectif »). Une fois qu'il a été confirmé que les premiers éléments de réforme ont bien été mis en œuvre, la consultation se poursuit concernant les éléments suivants et ainsi de suite jusqu'à ce que la réforme soit entièrement mise en place sur la base d'un programme à long terme. Dans de nombreux cas, les prêts de ce type prennent la forme d'un cofinancement avec la Banque mondiale ou d'autres banques multilatérales de développement (BMD).

2) Prêts en marchandises

Ces prêts procurent aux pays en développement exposés à un taux de change toujours plus défavorable et confrontés à des difficultés économiques des fonds pour régler les importations urgentes et essentielles de matériels, et leur permettent ainsi de stabiliser leur économie. Ces prêts sont souvent utilisés pour importer des marchandises dont les gouvernements du Japon et du pays bénéficiaire auront convenu au préalable : machinerie industrielle et matières premières, engrais et pesticides, machines agricoles ou d'autres types.

3) Prêts à l'appui de programmes sectoriels

Ce sont des prêts en marchandises servant également à soutenir les politiques de développement dans les secteurs prioritaires des pays en développement. Les fonds en devises locales (fonds de contrepartie), d'un montant correspondant à celui qui a été versé à l'importateur en devises étrangères, sont utilisés pour des investissements destinés au développement d'un secteur spécifique.

Étude de cas

Efforts en faveur d'une fourniture d'énergie électrique régulière et respectueuse de l'environnement

Au Kenya, il est urgent de construire de nouvelles centrales, afin de répondre aux besoins croissants en énergie électrique qu'a fait naître la croissance économique du pays. Le Kenya est d'autre part tributaire de l'hydroélectricité pour plus de 70 % de sa consommation. Aussi est-il urgent pour ce pays de mettre en œuvre des sources d'énergie électrique régulières et indépendantes des conditions climatiques. Dans ce cadre, un prêt d'APD de 29,52 milliards JPY a été octroyé au Kenya pour son projet d'extension de la centrale d'Olkaria I, dans la région géothermique du même nom, située dans la province de la Vallée du Rift, à environ 75 km au nord-ouest de la capitale Nairobi. Le projet d'extension porte sur la création des tranches 4 et 5, d'une capacité combinée de 140 MW. La géothermie est une méthode de production d'électricité

respectueuse de l'environnement pratiquement sans émissions de CO². Aussi ce projet est-il le premier, en Afrique subsaharienne, à bénéficier de la part du Japon d'un prêt d'APD de lutte contre le changement climatique. Ce projet devrait en outre être cofinancé par la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement et le KfW Bankengruppe (groupe allemand de banques d'aide au développement).

Les pays d'Afrique subsaharienne, notamment le Kenya, souffrent durement des incidences du changement climatique, notamment sous la forme de fréquentes sécheresses, d'inondations et de l'avancée de la désertification. Face à cette situation, le gouvernement kenyan a élaboré en 2010 la Stratégie nationale de lutte contre le changement climatique. La promotion de l'énergie géothermique, dont le potentiel en Afrique de l'Est

Kenya : Projet géothermique, tranches 4 et 5 de la centrale d'Olkaria I

est estimé à 7 000 MW, est une mesure centrale de cette stratégie. Lors de la quatrième conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD IV), le gouvernement japonais a présenté sa politique de « promotion de l'utilisation des énergies propres et de l'amélioration de l'accès à l'énergie », une politique qui servira de cadre au projet d'Olkaria.



Centrale géothermique d'Olkaria II actuellement en exploitation